

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE

assainissement collectif : régie AC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	21
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	21
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	22
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	23
2.1.	Modalités de tarification	23
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	24
2.3.	Recettes	26
3.	Indicateurs de performance	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	30
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	32
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	32
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	33
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	33
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	34
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	35
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	35
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	36
4.	Financement des investissements	37
4.1.	Montants financiers.....	37
4.2.	Etat de la dette du service	37
4.3.	Amortissements	37
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	37
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	39
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	39
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	39

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : régie AC
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arvillard, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Détrier, Fréterive, La Chapelle-Blanche, La Chavanne, La Croix-de-la-Rochette, La Trinité, Laissaud, Les Mollettes, Planaise, Porte-de-Savoie section Les Marches, Presle, Rotherens, Saint-Pierre-de-Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Valgelon-La Rochette, Villard-d'Héry, Villaroux.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
Absence de zonage approuvé sur l'ensemble des communes du territoire. L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire est en cours. Il donnera lieu à l'élaboration des cartes de zonage.
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 05/07/2018 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie avec prestation de service**

* Approbation en assemblée délibérante

- **Les réseaux de collecte, transport et ouvrages d'épurations des communes de Chamoux-Sur-Gelon, Chamousset, Bourgneuf, La Trinité (hameau Les Grassets uniquement) sont exploités par la société SUEZ.**

Date de début du contrat : 01/01/2021

Date de fin de contrat : 31/12/2022, il est reconductible deux (2) fois pour une durée d'un (1) an par décision expresse de la Collectivité, soit jusqu'au 31/12/2024.

- **Les réseaux de collecte, transport et ouvrages d'épuration des communes de Arvillard, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Détrier, Fréterive, La Chapelle-Blanche, La Chavanne, La Croix-de-la-Rochette, Laissaud, Les Mollettes, Planaise, Porte-de-Savoie, Presle, Rotherens, Saint-Pierre-de-Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Valgelon-La Rochette, Villard-d'Héry, Villard-Sallet, Villaroux** sont exploités par la société VEOLIA.

Les effluents des communes de Les Mollettes, Laissaud, Rotherens, La Croix de la Rochette, Détrier, Villaroux, Presle, La Rochette-Valgelon, Arvillard sont dirigés et traités sur le territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre d'une convention entre les deux collectivités. L'exploitation des réseaux de collecte est assurée par la société VEOLIA par avenant au contrat avec prise d'effet au 01/07/2022.

Date de début de contrat : 01/06/2019

Date de fin de contrat : 31/12/2022 reconductible une fois pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2024.

La collecte des communes de Les Marches, Apremont, Arbin, Chignin, Myans est assurée en régie avec prestation de service assurée par VEOLIA. Néanmoins, le transport et le traitement sont assurés par un délégataire. Pour cette raison, les données de ces communes figurent dans le RPQS DSP.

Fait marquant : La station d'épuration du parc d'activité ALPESPACE, recevant des effluents d'entreprises implantées sur les communes de Porte-de-Savoie et Sainte-Hélène-Du-Lac a été mise hors service fin d'année 2023. L'ensemble des effluents est désormais dirigé vers la station d'épuration du Domaine. Pour cette raison, l'ensemble du parc d'activité ALPESPACE est rattaché au RPQS DSP.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 820** habitants au 31/12/2023 (14 887 au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants est calculé sur la base des dernières données Insee.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 905** abonnés au 31/12/2023 (6 898 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Arvillard	237	174	
Betton-Bettonet	0	0	
Bourgneuf	289	294	
Chamousset	231	235	
Chamoux-sur-Gelon	471	489	
Châteauneuf	349	355	
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	420	420	
Cruet	406	419	
Détrier	174	180	
Fréterive	70	77	
Hauteville	0	0	
La Chapelle-Blanche	196	206	
La Chavanne	251	252	
La Croix-de-la-Rochette	154	134	
La Table	0	0	
La Trinité	11	11	
Laissaud	311	309	
Les Mollettes	272	270	
Planaise	173	173	
Porte-de-Savoie	Alpespace transféré sur RPQS DSP		
Presle	63	66	
Rotherens	148	158	
Saint-Pierre-de-Soucy	81	84	
Sainte-Hélène-du-Lac	315	316	
Valgelon-La Rochette	2121	2124	
Villard-d'Héry	108	115	
Villard-Léger	0	0	
Villard-Sallet	0	0	
Villaroux	47	44	
Total	6 898	6 905	+ 0.10%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : _____.

Commentaire: Le zonage en cours d'élaboration

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,46 abonnés/km au 31/12/2023. (70,66 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,15 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	653 491	570 216	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	653 491	570 216	-12.75%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
CC LE GRESIVAUDAN	328 310	289 086	-11,95%
Total des volumes exportés	328 310	289 086	-11,95%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2023 (2 au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 4.20 km de réseau unitaire hors branchements,
- 190.5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 194.7 km (98 km au 31/12/2022).

Le linéaire de réseau a été mis à jour dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage sur poste de refoulement	Chamousset PR n°6	
Déversoir d'orage sur poste de refoulement	Chamousset PR n°7	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Conformément Arrêté du 31/07/20 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, les modalités d'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées sont les suivantes :

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12 (200 EH)	> 12 et ≤ 30 (200 à 500 EH)	> 30 et ≤ 60 (500 à 1 000 EH)	> 60 et < 120 (1000 à 2 000 EH)
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

Le tableau ci-après extrait de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 précise les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO5, DCO et MES.

PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière
DBO5	< 120	35 mg (O2)/l	60 %	70 mg (O2)/l
	≥ 120	25 mg (O2)/l	80 %	50 mg (O2)/l
DCO	< 120	200 mg (O2)/l	60 %	400 mg (O2)/l
	≥ 120	125 mg (O2)/l	75 %	250 mg (O2)/l
MES (*)	< 120	/	50 %	85 mg/l
	≥ 120 □	35 mg/l	90 %	85 mg/l

STEU N°1 : Station d'épuration BOURGNEUF
Code Sandre de la station : 060973053001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			05/01/2006								
Commune d'implantation			Bourgneuf (73053)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés			44								
Nombre d'habitants raccordés			105 + activités de la ZAC Arc Isère								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			± 60								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ARC					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/10/2023	Non	9.6	94	201	43	21	84				

Dans le cadre de l'extension du parc d'activité, la station d'épuration sera réhabilitée.

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL

Code Sandre de la station : 060973068001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/01/2008								
Commune d'implantation			Chamousset (73068)								
Lieu-dit			Pont Royal								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			3050								
Nombre d'abonnés raccordés			974								
Nombre d'habitants raccordés			± 2 100								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		ISERE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				87		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75		
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH		< 6.5			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				73		
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle sur 12 bilans	OUI	3.4	99	34.9	96.2	5.6	98.8	2.1	97.7		

STEU N°3 : Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY

Code Sandre de la station : 060973276001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			02/05/2011								
Commune d'implantation			Saint-Pierre-de-Soucy (73276)								
Lieu-dit			Le Chaney								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			340								
Nombre d'abonnés raccordés			84								
Nombre d'habitants raccordés			± 151								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/06/2023	OUI	22	89	121	74.5	32	80.5	72.03	56.2	8.36	32

STEU N°4 : Station d'épuration CHATEAUNEUF

Code Sandre de la station : 060973079001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1993								
Commune d'implantation			Châteauneuf (73079)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés			355								
Nombre d'habitants raccordés			± 792								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			108								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ISERE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/04/2023	OUI	3	98	32	86	8.2	95	7.49	83	7.5	70

STEU N°5 : Station d'épuration LA CHAVANNE

Code Sandre de la station : 060973082001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/10/1988								
Commune d'implantation			La Chavanne (73082)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			252								
Nombre d'habitants raccordés			± 637								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			NC								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		ISERE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/11/2023	OUI	3	98	57	95	54	89	23.65	86	0.3	97

STEU N°6 : FRETERIVE - LA MASERIE
Code Sandre de la station : 060973120002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2015
Commune d'implantation	Fréterive (73120)
Lieu-dit	La Maserie
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60
Nombre d'abonnés raccordés	10
Nombre d'habitants raccordés	22
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9

Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.

STEU N°7 : Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER

Code Sandre de la station : 060973089001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2001								
Commune d'implantation			Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier (73089)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1200								
Nombre d'abonnés raccordés			535								
Nombre d'habitants raccordés			± 1186								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			180								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			LE COISIN					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/03/2023	OUI	13	93	41	89	5.8	96				
06/09/2023	OUI	3	98	46	92	4.6	98				

STEU N°8 : Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU

Code Sandre de la station : 060973240001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/1992							
Commune d'implantation				Sainte-Hélène-du-Lac (73240)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				650							
Nombre d'abonnés raccordés				316							
Nombre d'habitants raccordés				± 720							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				LE RIGODON			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/06/2023	OUI	3	99	45	94	5.4	97				

STEU N°9 : Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX

Code Sandre de la station : 060973240002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2006
Commune d'implantation	Sainte Hélène Du Lac (73800)
Lieu-dit	Galloux
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80
Nombre d'abonnés raccordés	34
Nombre d'habitants raccordés	75
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12

Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.

STEU N°10 : FRETERIVE - CHEF LIEU

Code Sandre de la station : 060973120001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2012
Commune d'implantation	Fréterive (73120)
Lieu-dit	Chef-Lieu
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	165
Nombre d'abonnés raccordés	60
Nombre d'habitants raccordés	132
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9

Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.

STEU N°11 : Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN

Code Sandre de la station : 060973118001

Aucun bilan 24h n'a été réalisé sur cette station d'épuration qui ne répond pas aux exigences réglementaires en matière de traitement. La mise hors service de cette station d'épuration a été réalisée fin d'année 2023.

STEU N°12 : Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU
Code Sandre de la station : 060973200001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/12/2005								
Commune d'implantation			Planaise (73200)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			173								
Nombre d'habitants raccordés			± 386								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/10/2023	OUI	3	99	45	97	16	96				

STEU N°13 : STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH
Code Sandre de la station : 060973096002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				30/05/1973							
Commune d'implantation				Cruet (73096)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1100							
Nombre d'abonnés raccordés				389							
Nombre d'habitants raccordés				±972							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				165							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ISERE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/05/2023	OUI	16.72	92	109.87	97	25.02	95				
23/09/2023	OUI	13.58	98	55.04	96	12.14	98				

STEU N°14 : Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets
Code Sandre de la station : 060973302001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	01/10/2011
Commune d'implantation	La Trinité (73302)
Lieu-dit	Les Grassets
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60
Nombre d'abonnés raccordés	11
Nombre d'habitants raccordés	± 23
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9

Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.

STEU N°15 : Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes
Code Sandre de la station : 060973960003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/06/2006								
Commune d'implantation			Cruet (73096)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37.5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU LE GARGOT					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/09/2023	OUI	13	97	41	87	7.4	91				

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration BOURGNEUF (Code Sandre : 060973053001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL (Code Sandre : 060973068001)	31	34
Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY (Code Sandre : 060973276001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CHATEAUNEUF (Code Sandre : 060973079001)	6.5	8
Station d'épuration LA CHAVANNE (Code Sandre : 060973082001)	Non quantifiable	Non quantifiable
FRETERIVE - LA MASERIE (Code Sandre : 060973120002)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER (Code Sandre : 060973089001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU (Code Sandre : 060973240001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX (Code Sandre : 060973240002)	Non quantifiable	Non quantifiable
FRETERIVE - CHEF LIEU (Code Sandre : 060973120001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN (Code Sandre : 060973118001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU (Code Sandre : 060973200001)	Non quantifiable	Non quantifiable
STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH (Code Sandre : 060973096002)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets (Code Sandre : 060973302001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes (Code Sandre : 060973960003)	Non quantifiable	Non quantifiable
Total des boues produites	37.5	42

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration BOURGNEUF (Code Sandre : 060973053001)	0	0
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL (Code Sandre : 060973068001)	36,87	26
Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY (Code Sandre : 060973276001)	0	0
Station d'épuration CHATEAUNEUF (Code Sandre : 060973079001)	6,5	8,07
Station d'épuration LA CHAVANNE (Code Sandre : 060973082001)	0	0
FRETERIVE - LA MASERIE (Code Sandre : 060973120002)	0	0
Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER (Code Sandre : 060973089001)	0	0
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU (Code Sandre : 060973240001)	0	0
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX (Code Sandre : 060973240002)	4,87	0
FRETERIVE - CHEF LIEU (Code Sandre : 060973120001)	0	0
Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN (Code Sandre : 060973118001)	5,2	0
Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU (Code Sandre : 060973200001)	0	0
STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH (Code Sandre : 060973096002)	0	0
Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets (Code Sandre : 060973302001)	0,13	0,2
Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes (Code Sandre : 060973960003)	0	0
Total des boues évacuées	53,6	34,3

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	28,8 €	33,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,53 €/m ³	1,61 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire : concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Les montants présentés correspondent aux montants appliqués sur la commune de VALGELON-LA ROCHETTE, section LA ROCHETTE (nombre d'abonnés le plus élevé).

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les pénalités et les tarifs applicables aux viticulteurs.
- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 modifiant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les modalités de calcul de la redevance pour les usagers autres que domestiques.
- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,80	33,99	18%
Part proportionnelle	183,60	193,20	5,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	212,40	227,19	7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	23,16	24,64	6,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,36	43,84	3,5%
Total	254,76	271,03	6,4%
Prix TTC au m³	2,12	2,26	6,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Commentaire sur le prix TTC au m³ : Il s'agit du tarif appliqué sur la commune présentant la population la plus importante : VALGELON-LA ROCHETTE.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Arvillard	2.10	2.23
Betton-Bettonet	2.21	2.50
Bourgneuf	2.21	2.50
Chamousset	2.21	2.50
Chamoux-sur-Gelon	2.21	2.50
Châteauneuf	1.62	1.85
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	1.78	1.97
Cruet	1.77	1.96
Détrier	1.84	2.03
Fréterive	2.11	2.24
Hauteville	2.21	2.50
La Chapelle-Blanche	2.31	2.40
La Chavanne	1.78	1.97
La Croix-de-la-Rochette	2.04	2.19
La Table	2.21	2.50
La Trinité	2.21	2.50
Laissaud	1.84	2.03
Les Mollettes	1.89	2.06
Planaise	2.14	2.27
Presle	2.06	2.21
Rotherens	2.17	2.37
Saint-Pierre-de-Soucy	1.97	2.13
Sainte-Hélène-du-Lac	1.73	1.93
Valgelon-La Rochette, La Rochette	2.12	2.25
Valgelon-La Rochette, Etable	2.12	2.25
Villard-d'Héry	1.95	2.12
Villard-Léger	2.21	2.50
Villard-Sallet	2.21	2.50
Villaroux	1.84	2.02

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en € HT	Exercice 2023 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique dont abonnements	933 257,53	975 230,72	
Redevance modernisation des réseaux de collecte AE	98 285,36	93 325,33	
Recette pour boues et effluents importés	-	-	
Régularisations (+/-)	-	-	
Total recettes de facturation	1 031 542,89	1 068 556,05	+3.59%
Recettes de raccordement	425 751,44	415 161,52	
Prime de l'Agence de l'Eau	13 497,88	18 542,44	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes-subventions	282 688	27 600	
Total autres recettes	721 937,32	461 303,96	
Total des recettes	1 753 480,21	1 529 860,01	-12.75%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 1 068 556 € (1 031 542 au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels (% pour 2022).

Absence de zonage permettant de réaliser le calcul.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	37

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 37 pour l'exercice 2023 (10 pour 2022).

Commentaire : Cet indice est amélioré dans le cadre des investigations menées dans le Schéma Directeur d'Assainissement.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	81	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	81	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	81	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		26

Station d'épuration CHATEAUNEUF :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8.07
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,07

Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,86	0,12	0,07	0,39	0,11

Au cours des 5 dernières exercices, 1,06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,11% (0,39% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅

arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2022).

3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) Commentaire: Autosurveillance des déversoirs d'orage > 120kg/j DBO5	—	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets Commentaire: Non concerné	—	—
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total Commentaire: Non concerné	—	—
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **100** (20 en 2022).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	5 965 565,31	5 566 151,32
Epargne brute annuelle en €	624 851,77	750 931,91
Durée d'extinction de la dette en années	9,5	7,4

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	178 706,81	72 378,79
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 134 697,18	1 175 411,66
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	15,75	6,16

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	220 959	943 307
Montants des subventions en €	282 688	27 600
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2023] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 965 565,31	5 566 151,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	479 979,02
	en intérêts	158 075,29

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 577 141,47 € (568 991 € en 2022).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réseau et station d'épuration Betton-Bettonnet	Actualisation du chiffrage en cours

4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Le programme pluriannuel d'investissement sur les 10 prochaines années sera adopté dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Dans l'attente, les opérations ci-dessous sont déjà inscrites au budget de la collectivité :

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Arvillard	2020 à 2028	1 500 000 €
Réseaux + Station d'épuration sur la commune de Betton-Bettonnet	2020-2025	1 100 000€
Travaux de mise en séparatif réseau sur la commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	2021 à 2026	682 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €